



Compte rendu

CONSEIL MUNICIPAL

27 Mai 2020

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 27 mai 2020

Séance ordinaire du 27 mai 2020.

L'an deux mille vingt, le vingt-sept du mois de mai à 18h15

Le Conseil Municipal de la commune de BASSENS, élu le 15 mars 2020, convoqué par le Maire le 22 mai 2020 s'est assemblé, exceptionnellement à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence successive de M. TURON, Maire sortant, Mme PERET, doyenne d'âge et M. RUBIO, Maire, en session ordinaire.

Présents : Alexandre RUBIO, Nicolas PERRE, Dominique PRIOL, Daniel GILLET, Marie-Jeanne FARCY, Olivia ROBERT, Sébastien MAESTRO, Stéphanie JOURDANNAUD, Marie-Claude PERET, Micheline ROUX, Marie-Claude NOEL, Francis FRANCO, Jacqueline LACONDEMINÉ, Serge PESSUS, Marie-Thérèse LACHEZE, Dominique DELAGE, Erick ERB, Martine COUTURIER, Pascal PAS, Nicolas PELLERIN, July COLEAU, Fabien LALUCE, Jérôme LEROYER, Alexandre NADAUD, Didier MERIGOT, Bénédicte TAVERNIER, Najoua HAMMAMI, Alex JEANNETEAU.

Absent ayant donné procuration :

Jean-Louis BOUC à Nicolas PERRE

Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance** : Madame COLEAU.

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 28

Conseillers représentés : 1

Suffrages exprimés : 29

Point 1 - Installation du conseil municipal élu le 15 mars 2020

Sous la Présidence de M.TURON, Maire sortant, après l'appel et lecture faite des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 15 mars 2020, installation des nouveaux conseillers municipaux dans leur fonction.

M.TURON : « *Bonsoir à toutes et tous, en tant que Maire sortant, je suis chargé de la mise en place du nouveau Conseil Municipal. Nous sommes là réunis pour vivre et partager un moment bien particulier dans un contexte qui ne l'est pas moins - la mise en place du nouveau Conseil Municipal, issu des élections du 15 mars 2020 dans des conditions bien particulières liées à la pandémie qui touche le monde. La France fait partie des points durs, même si notre région est, pour l'instant, une des moins touchées.*

Il y a donc eu : le report de la date, car l'installation devait avoir lieu le samedi 21 mars, le déplacement du lieu, qui est passé de la salle du conseil municipal, à la salle des fêtes, et des dispositions particulières à respecter, puisqu'il faut un espace de 4m² pour chacun, le gel hydro alcoolique, les masques, l'absence de public, un quorum particulier où un tiers suffit, et où un élu présent peut avoir 2 pouvoirs.»

M.OLAYA, Directeur Général des Services, fait l'appel des conseillers municipaux par ordre alphabétique, et indique que M.BOUC, absent, a donné procuration à M.PERRE.

M.TURON constate que le quorum est largement atteint.

« Je voudrais dire quelques mots sur les mois que nous venons de vivre, ou ceux que nous sommes en train de vivre. Je ne reviens pas sur cette pandémie qui touche le monde entier, loin d'être terminée, et où beaucoup d'interrogations et d'incertitudes restent encore. Je ne m'étendrai pas sur la manière dont nos gouvernants ont traité, et traitent, ce défi. J'indiquerai simplement qu'ils se sont reposés, et se reposent beaucoup, sur les élus locaux dont ils semblent reconnaître l'importance, après avoir voulu pendant plusieurs années les réduire.

Ils découvrent que dans une cordée, les derniers dans certaines situations, sont plus importants que les soit disant premiers. Aussi, au nom de vous tous, je rends notamment hommage, en premier lieu, aux dévouements, sacrifices, des soignants, et à tous ceux à qui nous devons, dans la période de confinement, de vivre, de nous nourrir. Cela passe par les agriculteurs, les métiers de la logistique, les commerçants, les boulangers, en particulier, mais pas que....Aux services publics, privés qui, bien que réduits, ont permis de fonctionner. Je pense à la fourniture en eau, en énergie, parfois quelques réparations,

mais aussi aux actions menées, de soutien, de solidarité pour les plus fragiles pendant ce confinement, et même depuis. Le personnel municipal, les particuliers actifs, les bénévoles, les élus pour les actions qu'ils ont menées ou qu'ils mènent, et depuis pour préparer le déconfinement...

En particulier, notre personnel pour faire que les écoles puissent ouvrir dans de bonnes conditions, que notre marché puisse être réouvert, alors que son importance fait que cela a été un vrai casse-tête, et cela l'est toujours un petit peu.

C'est aussi, je tiens à le souligner, le comportement de la population qui, globalement, a accepté les contraintes qui ont été imposées ou qui le sont. A Bassens, il y a eu très peu de non-respect, et plutôt d'une manière marginale. Je tiens à le souligner parce que, ce que nous pouvions voir dans les médias et les journaux, c'étaient des exemples où cela n'a pas été partout le cas. Pour avoir pas mal circulé dans la commune, et avec autorisation, je dois dire que nous avons peu vu de dérapages, et de manière très localisée et très ponctuellement. Je dois souligner plus particulièrement, les mouvements de solidarité, d'entraide et je pourrais citer l'exemple des 7 000 masques qui ont été distribués en un jour et demi, et les plus de 4000 masques qui ont été réalisés par des associations, ou des particuliers de toutes origines, et c'est ce qui en fait la force et l'intérêt. Je dois remercier tous ces acteurs de la solidarité.

Mais, si vous êtes là, et je sais que vous êtes impatients, c'est parce que vous avez été élu, le 15 mars 2020, pour gérer la commune pendant 6 ans. Quelques fois, il y a des mandatures qui durent 7 ans, c'est ce que j'ai connu pour ma première.»

M.TURON donne lecture des résultats constatés au PV des élections du 15 mars 2020 :
« *Inscrits 4769 – votants 1927, soit 40,41 %, avec pour la liste « Bien Vivre Ensemble à Bassens », conduite par Alexandre RUBIO : 1343 voix, soit 72,13%, et pour la liste « Bassens Dynamique d'Avenir » conduite par Alex JEANNETEAU : 519 voix, soit 27,87%. La liste d'Alexandre RUBIO a donc obtenu 25 sièges, et celle d'Alex JEANNETEAU 4 sièges.*

« Les conseillers selon l'ordre des listes élues sont : Alexandre RUBIO, Marie-Jeanne FARCY, Nicolas PERRE, Dominique PRIOL, Sébastien MAESTRO, Dominique DELAGE, Serge PESSUS, Olivia ROBERT, Daniel GILLET, Marie-Claude NOEL, Jean-louis BOUC, Stéphanie JOURDANNAUD, Francis FRANCO, Jacqueline LACONDEMINE, Alexandre NADAUD, Micheline ROUX, Jérôme LEROYER, July COLEAU, Nicolas PELLERIN, Martine COUTURIER, Fabien LALUCE, Marie-Thérèse LACHEZE, Erick ERB, Marie-Claude PERET, Pascal PAS, Alex JEANNETEAU, Bénédicte TAVERNIER, Didier MERIGOT, Najoua HAMMAMI.

Je vous déclare installés dans vos fonctions de conseillers municipaux.

Avant que je laisse cette place, quelques mots sur le sens de cette élection. Vous n'en serez pas étonnés, vous deviez vous y attendre, quelques enseignements tirés de mes 43 ans d'élu, dont 19 ans de tant que Maire.

Ces résultats expriment la volonté d'une large majorité de Bassenais que se poursuive la gestion et la transformation de la commune, sur les bases des mandatures que j'ai présidées pendant 19 ans avec, évidemment, les adaptations nécessaires liées à l'évolution des contextes, la personnalité et les apports des nouveaux élus qui s'ajoutent à celle-ci, à ceux des élus qui l'étaient dans la précédente mandature. Je ne doute pas que vous serez tous à la hauteur de la tâche.

Vous comprendrez aisément que c'est pour moi une satisfaction. Et, je remercie tous ceux qui m'ont accordé leur confiance, à un moment ou à un autre, et encore maintenant, dans les différentes élections auxquelles j'ai été soumis dans mes 43 ans d'élu et mes 19 ans en tant que Maire. Je comprends les déceptions de ceux qui n'ont pas été élus, et qui seront donc minoritaires mais, comme je l'ai dit au soir même de l'élection, ils ont toute leur place pour apporter une contribution positive à l'action municipale, dans l'intérêt de la commune et des Bassenais : un territoire, ses habitants.»

« La vie d' élu :

Vous avez pu commencer à vous en rendre compte, pour ceux qui n'étaient pas élus, et pour qui c'est un début : c'est une vie qui est de plus en plus exigeante, le temps consacré, les compétences exigées, l'exemplarité. J'insiste sur ce mot, parce qu'avec les réseaux sociaux, sachez que vous êtes en permanence sous le regard des autres et qu'il peut être communiqué. Faites bien attention, parce qu'il y a combien d'hommes et de femmes qui, dans leur vie publique, ont été détruits quelques fois. On peut dire qu'ils le méritaient peut-être, qu'ils l'ont cherché...Mais, souvent d'une manière totalement injuste parce que la rumeur, au travers les réseaux sociaux, cela peut être mortel dans tous les sens du terme et donc, j'insiste bien sur l'exemplarité.

Il faut aussi s'attendre à avoir à affronter des « pépins » à tout moment. Il faut avoir un tempérament, non pas de sprinter, mais de « marathonnier » !

C'est aussi, avoir de l'humilité, ou apprendre si on ne l'a pas. Il y a peu d'égo, ou alors très vite, il va être renié, et vous serez malheureux. Il faut avoir le sens du collectif.

La gestion de la commune, elle est de plus en plus complexe, avec les règlements qui se multiplient, s'entassent, se contredisent, ... Les procédures sont de plus en plus longues, et nous dépendons aussi de l'Etat, avec ses contradictions, l'opposition de ses services, et les différentes politiques qui peuvent être menées. C'est aussi les différentes collectivités, le Département, la Région, Bordeaux Métropole. Il y a également les exigences, et qui sont légitimes, du citoyen. Il nous faut donc être prêt à des adaptations permanentes, mais en évitant de s'éloigner du fil conducteur, que doit être le programme électoral, pour lequel vous avez été élus.

Deux éléments complémentaires en attendant d'autres :

- Le citoyen - il fonctionne avant tout sur du temps court, et nos réponses ont tendances à être de plus en plus sur un temps long, de par les raisons que j'évoquais tout à l'heure, et avec la meilleure volonté du monde.

Le Maire - il ne fait pas ce qu'il veut, et je dirais heureusement, car parfois il peut le regretter. Sa fonction est cadrée, et c'est à l'intérieur de ce cadre qu'il peut agir, et faire quelques fois, par nécessité, bouger les lignes. Il doit faire preuve de forces de persuasion, être de plus en plus pédagogue, avoir du caractère, mais il doit aussi savoir composer, et je vais prendre un exemple, parce que je sais que pendant les années qui viennent cela viendra souvent dans les débats que vous aurez. Je parle de l'urbanisme. Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) n'est pas simplement communal, mais métropolitain et c'est le cadre réglementaire dans lequel on attribue des permis de construire. J'ai, par exemple, limité l'importance de l'urbanisation des Lisières, au nord de la commune, mais pas autant que je l'aurais souhaité. Car, j'ai dû prendre en compte les enjeux du renouvellement urbain du Moura, qui se trouvaient totalement bloqués par les positions de l'Etat. Il y avait urgence et, en particulier, dans ce cas et dans ce domaine. Il y a parfois des moments difficiles, où le Maire est amené à signer ce qu'il ne souhaite pas, parce qu'il serait en infraction avec la Loi. Et que, d'autres fois, il ne peut signer ce qu'il souhaiterait, ou même que le Conseil Municipal souhaiterait, par rapport à un bon projet qui n'entre pas dans le moule réglementaire, à l'instant où il se présente.

D'autre part, il faut aimer, je ne parle pas sur le plan personnel, car ceux qui n'aiment pas, ou ceux qui ne sont pas aimés, ne sont pas faits pour cela. On sait que c'est un élément fondamental du bonheur. Il faut aimer le territoire, et cela passe par le connaître et dans ses moindres recoins. Et, je vous invite, les uns et les autres, à prendre connaissance de votre commune, «de La Commune », mais de tous ses secteurs, et pas simplement celui que vous connaissez bien, parce que vous y habitez ou y travaillez. C'est l'ensemble, parce que pour comprendre un certain nombre de décisions que vous aurez à prendre, il faut avoir connaissance de la globalité. Il faut donc connaître le territoire, son histoire, son identité, ses atouts, ses faiblesses et valoriser son image et éviter de la salir, parce qu'en même temps, vous salissez les hommes et les femmes qui y habitent. Il faut donc aussi avoir un projet de territoire, et qui s'inscrit dans le temps, et là aussi on retrouve la notion de temps long, sinon les politiques que nous menons perdent de leurs sens.

Aimer le territoire, bien sûr, mais aimer les gens ! S'intéresser, bien sûr, aux habitants. Les écouter, les aider à chaque fois que cela est possible mais il faudra, dans des décisions qui seront prises, privilégier l'intérêt collectif lorsqu'une demande personnelle se trouve en opposition avec l'intérêt collectif. Il faut respecter les gens, et quand je dis

respecter, cela peut vous surprendre, mais il faut savoir dire non, éviter de trop promettre, et ne pas craindre de faire face. Sinon je n'aurais pas été élu pendant 43 ans ! J'évoquais tout à l'heure : avoir un projet de territoire. En effet, il faut avoir un projet « du vivre ensemble », développer les services publics, les politiques municipales dans tous les domaines accessibles pour tous, et c'est bien sûr intégrer la participation citoyenne, le mouvement associatif.

Dans mon intervention du 8 mai 2020, face au monument aux morts, on sait très bien que c'était là également une cérémonie sans public, avec simplement un nombre très réduit des personnes qui ont pu y participer, et qu'au 75^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, j'évoquais les défis que nous avons à relever qui, s'ils sont au niveau mondial, percutent le niveau local. C'est le défi « survie de l'humanité », on le voit bien sur le plan sanitaire, avec ce qui nous arrive, et ce n'est pas la première fois. C'est maintenant, c'est cette vague, cette pandémie que nous ressentons et que nous vivons. Mais, il y en a eu d'autres. On voit bien que derrière tout cela, il est possible, et ce n'est plus simplement que de la science-fiction, que les guerres se feront aussi avec l'arme biologique. Et, celle-là est encore plus ravageuse que les autres. C'est dans la survie de l'humanité, c'est sur le plan alimentaire, la surpopulation, et les phénomènes des migrations que les choses peuvent se produire. C'est l'extension de la pauvreté, avec des populations de plus en plus nombreuses qui ne mangeront pas à leur faim, ou qui manqueront d'eau. Et vous voyez les mouvements migratoires qui se dessinent, et que nous avons tous à gérer sur le plan humain mais aussi sur le plan de notre organisation sociale. C'est un peu aussi, lier ce que je viens d'indiquer, ce défi climatique, en partie seulement, mais en partie importante des responsabilités humaines, et que le combat pour la planète, doit être mené du plan local au niveau international.

C'est aussi un défi par rapport aux valeurs. Parce qu'actuellement, on voit bien, le double visage de l'Homme avec ces mouvements de solidarité, de sacrifices, ce sens du collectif et, en même temps, la montée de l'intolérance, de l'égoïsme, du chacun pour soi, de l'individualisme. C'est le défi démocratique et citoyen, les mots Liberté, Egalité, Fraternité, qui n'ont pas pour tous le même sens, et même dans certaines parties du monde, où l'on croyait que c'étaient des valeurs universelles, et bien ces valeurs-là sont contestées.

Et puis, c'est notre conditionnement à tous, mais à des degrés divers, à consommer davantage. Certains en sont heureux, provisoirement, mais vous savez très bien à quoi conduit ce conditionnement à consommer toujours davantage. C'est à dire d'être toujours insatisfait. C'est notre conditionnement au virtuel, avec la montée en puissance de la dématérialisation qui fait que l'on est, de plus en plus, éloigné des réalités du terrain. On pense que l'on sera toujours plus heureux avec plus de services, mais on oublie que la qualité de vie dépend, beaucoup aussi, du comportement de chacun.

Le citoyen, il demande de plus en plus, et en particulier dans un pays comme le nôtre. Mais, dans les pays plus ou moins démocraties, on demande à être acteur dans les niveaux de la décision, au niveau de la participation. Seulement, il agit souvent lui-même, comme véritablement un consommateur de services, et puis dans ses comportements, il oublie l'autre, le voisin. Nous n'avons qu'à voir le nombre d'incivilités de tous les âges, et pas simplement des jeunes, et il oublie souvent un élément totalement élémentaire que des générations passées, et je regrette que les anciens aient oublié, tout simplement, au propre comme au figuré, de « balayer devant sa porte. »

Tout cela a des répercussions sur la vie communale, mais nous avons aussi nos challenges. Vous allez avoir des challenges spécifiques à relever pour la ville de Bassens. Elle est actuellement en bon état de marche, mais il y a beaucoup de pain sur la planche. Réussir la mutation en cours, absorber l'apport de nouvelles populations, accompagner les opérations de renouvellement urbain, répondre aux besoins complémentaires en équipements, en services. C'est, et j'y reviens, maîtriser le rythme de la croissance urbaine et démographique. Mais, je l'ai dit tout l'heure, c'est beaucoup plus facile à dire qu'à faire. C'est donner au développement durable tout son sens, plus que jamais, que cela soit sur le plan économique, environnemental, social et sociétal. Cela l'est déjà, et cela va être compliqué, car nous ne sommes pas seuls. Cela ne dépend pas que de nous, et c'est répondre à la nécessité absolue d'améliorer la mobilité. C'est faire, enfin, répondre à tout ce qui fait qu'à Bassens il fera encore mieux « Bien vivre ensemble ».

Je ne doute pas, qu'ensemble, en effet, élus dans votre diversité, vous relevez ces défis sous la conduite d'Alexandre RUBIO qui a démontré, ces dernières semaines plus parti-

culièrement, tout son dynamisme, sa capacité à entraîner pour faire franchir à la commune une nouvelle étape de progrès et, démontrer par là-même, que la commune est vraiment l'échelon pertinent pour notre démocratie, et répondre aux besoins de proximité des citoyens, avec l'importance des services publics et celle des associations.

Pour terminer cette trop longue intervention, mais je sais que vous auriez été déçus, et je ne tenais pas véritablement ce soir à vous décevoir, je veux remercier tous ceux qui ont participé, ces dernières décennies, à la transformation de la commune. D'abord, les citoyens qui par leurs votes renouvelés, élections après élections, m'ont permis de travailler dans la continuité. Les élus de tous bords qui se sont succédés, et qui ont apporté leurs contributions. Les associations, par leur développement et leur dynamisme, et puis tous les agents municipaux qui, au cours de ces différentes mandatures, ont travaillé pour la commune, et plus particulièrement, bien sûr, pendant la période que j'ai mieux connue lorsque j'ai été directement élu Maire. Je pense, bien sûr, à mes collaborateurs les plus directs, mais aussi ceux qui sont plus obscurs, qui sont moins connus, que l'on rencontre moins souvent, mais qui n'en sont pas moins importants par le sens du service public, du service « au public ». Et, je crois que les derniers événements ont montré leur importance, le travail avec le sens du collectif.

Vive Bassens,

Vive les valeurs de la République d'une France qui doit se reconstruire sur de nouvelles bases, dans une Europe qui doit retrouver les fondamentaux de ses fondateurs.

Je vous remercie.»

Point 2 - Nomination du secrétaire de séance

Mme PERET, doyenne de l'assemblée, prend la présidence de la séance pour l'élection du Maire et, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle propose comme secrétaire de séance, Mme COLEAU, selon l'ordre alphabétique de la liste élue.

Vote à l'unanimité.

Mme PERET fait l'appel des conseillers municipaux élus dans l'ordre de l'élection. Elle indique que le quorum est bien rempli suivant l'article L. 2121-17 du CGCT, et qu'en application des articles L 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire doit être élu au scrutin uninominal secret, et à la majorité absolue, parmi les membres du Conseil Municipal.

La composition du bureau doit comprendre le Maire, le doyen et le secrétaire de séance, ainsi que deux assesseurs. Pour ces derniers, Mme PERET propose de solliciter : M.NADAUD et M. LEROYER.

Point 3 - Election du Maire

Mme PERET fait appel aux candidatures en tant que Maire et les recueille.

M.PERRE : *« Mesdames et Messieurs, je vous propose d'élire Maire, celui qui a mené la liste « Bien Vivre Ensemble à Bassens ». Celui qui est présent et investit pour sa ville et ses habitants depuis maintenant de nombreuses années, à qui les Bassenaises et Bassenais ont déjà largement accordé leur confiance, et dont on sait qu'il portera haut les valeurs que nous défendons et partageons, tout au long de ce mandat, au service des habitants. Je vous propose donc le nom d'Alexandre RUBIO.»*

Aucune autre candidature n'étant soumise, Mme PERET propose de passer au vote pour l'élection du Maire, et précise qu'il faut écrire le nom du candidat sur le papier « élection du maire » qui se trouve dans le sous-main des conseillers, le plier, le mettre dans l'enveloppe, et la déposer dans le réceptacle prévu à cet effet. Mme PERET appelle ensuite, nominativement, chaque conseiller à voter.

Après le dépouillement, par les assesseurs, des votes à bulletins secrets, Mme PERET proclame M.RUBIO, élu Maire de Bassens, à la majorité (25 voix pour, 4 abstentions) et installé.

M.RUBIO, Maire prend la parole :

« Bonjour à toutes et à tous, Mes cher(e)s collègues, M. le Directeur Général des services, Chères Bassenaises, Chers Bassenais,

C'est avec beaucoup d'émotion, vous l'imaginez, et avec beaucoup d'honneur aussi, que je reçois cette écharpe de Maire pour les six années qui viennent.

Je souhaite tout d'abord adresser mes remerciements à Marie-Claude PERET qui a présidé cette séance consacrée à l'élection du Maire en tant que doyenne d'âge.

Merci Marie-Claude pour cette organisation et, au-delà, pour ton engagement pour notre commune et ses habitants.

C'est ensuite vous, cher(e)s membres de ce nouveau Conseil Municipal, que je veux très sincèrement remercier de la confiance que vous venez de m'accorder.

Je la reçois avec beaucoup d'émotion et j'en mesure pleinement l'exigence.

Je mesure, en effet, pleinement la responsabilité qui est dorénavant la mienne.

J'ai une pensée pour chacune et chacun d'entre vous.

Et je n'oublie pas, non plus, celles et ceux de nos colistiers pour qui l'application de la règle de la répartition des postes ne permet pas de siéger à nos côtés aujourd'hui.

Je veux leur dire très solennellement, qu'à la place qui est la leur là où ils sont aujourd'hui, nous comptons sur eux.

À ces remerciements je veux également associer, avec respect et gratitude, tous les anciens élus municipaux qui ont tant donné, avec générosité, dévouement et la passion de leur Ville. Je souhaite ainsi rendre hommage à celles et ceux qui nous ont précédé, et qui ont, aujourd'hui, souhaité passer la main. Je pense notamment à Josyane MAESTRO, Monique BOIS, Jean-Pierre THOMAS, Anita CAYN, Corinne SOULEYREAU et Jean-François ROUX. Un grand merci à eux !

Mais, c'est bien entendu à Jean-Pierre TURON, qu'à cet instant de mon propos, je voudrais m'adresser plus particulièrement.

M. TURON, je voudrais ici vous exprimer la fierté qui est la nôtre aujourd'hui d'inscrire, à l'issue de cette élection, notre action dans la continuité de la vôtre.

Vous qui, depuis 1977, aurez gravi tous les échelons de la hiérarchie municipale. Tour à tour conseiller municipal, adjoint au maire, premier adjoint, puis Maire de notre ville, vous l'avez rappelé, depuis 2001. Au cours de ces 43 années, vous aurez été l'inlassable artisan de la transformation et de la modernité de Bassens.

Grâce à votre action, le développement économique, la solidarité, l'éducation, l'environnement, la culture, le sport, et tant d'autres domaines, nous classent aujourd'hui en haut du palmarès des communes de même importance.

Et, bien entendu, nul ne doute que ce riche bilan ait été un élément clef de notre succès.

Vous le faisiez encore il y a quelques minutes, vous nous aurez guidés, formés, accompagnés, éclairés aussi.

Vous nous avez inculqué ces valeurs indélébiles, celles du travail, de la rigueur, du respect. Ces valeurs essentielles, celles des convictions, de la fidélité, de la bienveillance et de l'attention aux autres.

Fier, M. TURON, je le suis d'avoir fait partie, durant deux mandats, de vos équipes et d'avoir participé, à vos côtés, aux politiques municipales et au projet de territoire que vous avez portés.

Fier également, et c'est plus personnel, de la relation que nous avons su nouer. Lentement mais sûrement, nous avons su installer entre nous une relation de confiance, pas forcément gagnée au démarrage, et nous partageons, aujourd'hui, bien plus que notre vision de la commune.

J'aurai tant appris auprès de vous qui, aujourd'hui, me passez le témoin. Vous êtes certainement, et d'autres avant moi vous l'ont dit, le professeur que tout le monde rêverait

d'avoir et moi, j'ai eu l'immense chance, le grand privilège devrais-je dire, de bénéficier de vos cours particuliers.

Alors M.TURON, Cher Jean-Pierre,

Je mesure pleinement ce que représente pour vous ce moment très particulier de l'installation de cette nouvelle mandature.

Alors pour ces 43 années passées au service exclusivement des Bassenaises et des Bassenais, pour ce que nous vous devons, c'est aujourd'hui, à travers ces nouveaux élus, et par la voix du nouveau Maire que je suis, que toute une Ville, votre Ville M.TURON, vous exprime ici, et du fond du cœur, son plus grand respect et sa totale reconnaissance.

Mes chers collègues,

Permettez-moi de remercier, une nouvelle fois, les Bassenaises et les Bassenais qui se sont déplacés pour effectuer leur devoir civique, le 15 mars dernier, afin d'exprimer leur voix malgré le contexte si particulier que M.TURON nous rappelé tout à l'heure. Et, bien entendu remercier très chaleureusement, celles et ceux qui nous ont accordé aussi largement leur confiance.

Ce fut, au soir du 15 mars, une magnifique victoire. Une victoire, symbole d'une transmission préparée, travaillée et réussie. Une victoire qui récompense le travail réalisé par celles et ceux qui nous ont précédés, et une victoire qui vient conclure plus d'une année de campagne, de rencontres et d'échanges sur le terrain, de la part de toute une équipe largement renouvelée.

Je suis fier, mes chers collègues, de la campagne que nous avons menée. Fier de l'équipe que nous avons constituée, fier de notre projet, et bien entendu honoré par ce résultat.

Un résultat qui nous honore, certes, mais surtout un résultat qui nous oblige. Il nous oblige à être collectivement à la hauteur des défis d'aujourd'hui, pour répondre aux urgences du moment, bien sûr, mais aussi à la hauteur des défis de demain.

Mes chers collègues,

D'un point de vue plus personnel, alors que je porte désormais cette écharpe tricolore, moi, le pur produit de l'école publique qui, diplôme après diplôme, concours après concours, ai pu gravir quelques étages d'un ascenseur social de plus en plus en peine à s'élever.

Moi, que rien ne prédestinait de manière évidente à investir cette fonction, permettez-moi d'avoir une pensée très personnelle pour mes parents.

Pour ma mère, qui est présente aujourd'hui mais que la situation oblige à attendre derrière cette porte, et pour mon père, disparu qui repose ici à Bassens, juste de l'autre côté de la rue. A tous les deux, je veux leur dire qu'ils peuvent être fiers de l'homme qu'ils m'ont permis de devenir.

C'est d'abord grâce à eux, aux valeurs qu'ils m'ont transmises, aux sacrifices aussi qu'il aura fallu parfois qu'ils fassent, que le parcours qui est le mien a été rendu possible.

Je voudrais également avoir une pensée pour mon épouse Emilie et mon fils Adrien. Je veux ici, très affectueusement, les remercier, eux qui acceptent la drôle de vie et le rythme souvent décalé que mon engagement d'élu nous impose depuis maintenant plus de 12 ans. Car, être un élu local, c'est peut-être avant tout être amené à faire, pour les autres, ce qu'on n'a plus le temps de faire pour les siens.

Ainsi, sans eux, sans leur présence, sans leur soutien et leur acceptation, mais surtout sans leur courage et leur amour, je ne serais pas devant vous aujourd'hui.

Mes chers collègues, Jean-Pierre TURON y faisait allusion tout à l'heure, nous vivons un moment inédit de notre histoire.

Si tout avait été « comme avant », ce Conseil Municipal d'investiture se serait déroulé le samedi 21 mars.

Si tout avait été « comme avant », il se serait tenu dans la salle de notre conseil municipal, avec la possibilité d'y accueillir du public.

Si tout avait été « comme avant », nous aurions des tables, pas de masque, pas de préoccupation de distance, qui nous amène parfois à penser l'autre comme un vecteur potentiel de risque.

Mais, nous sommes ce soir, le 27 mai 2020, et tout n'est pas comme avant. Deux jours à peine après le 1er tour des élections municipales entérinant la large victoire de la liste « Bien-Vivre Ensemble à Bassens », que j'ai eu l'honneur de conduire, nous entrions dans une période de confinement. Pour 55 jours précisément. Du jamais vu pour chacune et chacun d'entre nous. Une situation brutale, inédite et encore impensable il y a quelques mois, pour n'importe quel citoyen du 21^{ème} siècle qui vit, comme nous, dans l'une des plus grandes puissances mondiales.

Durant ces deux mois, nous avons travaillé de concert avec Jean-Pierre TURON pour prendre les décisions qui nous semblaient, non pas les meilleures, car il n'y a pas de bonne décision dans un contexte de crise, mais les plus raisonnables. En tout cas, les plus à même de garantir la sécurité sanitaire des Bassenaises et Bassenais.

Je suis plus que jamais admiratif de celui qui a tenu la barre du navire communal jusqu'au bout, lui qui pensait certainement pouvoir profiter d'une retraite bien méritée, dès le mois d'avril.

Mes chers collègues,

Je vous le disais, nous vivons un moment inédit, véritablement inédit de notre histoire. Et pourtant, durant toute la période de confinement que nous venons de traverser, j'ai eu la confirmation de pouvoir compter sur des agents municipaux pleinement engagés dans leurs missions, toujours soucieux de répondre à l'impératif de continuité de service public.

Nous pouvons, en effet, être fiers de nos agents municipaux qui, depuis le début de cette terrible crise sanitaire, s'adaptent et ne se défilent pas. Je suis fier de leur sens de l'intérêt général, de leur capacité de mobilisation, de leur savoir-faire et de leur engagement au service des habitants. Ils sont le service public, celui qui, faisant face à l'inédit, continue de nous relier les uns aux autres. Ils sont l'honneur de notre ville. Et l'organisation de cette séance du Conseil Municipal, dans notre salle des fêtes, avec sa diffusion pour la première fois sur les réseaux sociaux pour la rendre accessible au plus grand nombre, en est encore un nouvel exemple.

Durant ces deux mois, mes chers collègues, j'ai également pu compter sur la mobilisation et la disponibilité de chacun et chacune d'entre vous, de chacune et chacun des membres de cette nouvelle équipe municipale, que ce soit pour la mise en place d'un réseau de bénévoles pour apporter les services du quotidien et lutter contre l'isolement, que ce soit pour participer avec générosité à la distribution des masques à la population ou encore pour participer à la bonne tenue du marché dominical qui, progressivement, reprend sa forme habituelle.

Durant ces deux mois, mes chers collègues, j'ai été le témoin d'une solidarité exceptionnelle de la part des Bassenaises et des Bassenais qui se sont mobilisés comme jamais. Plus d'une cinquantaine se sont mobilisés pour participer, activement, à la confection de plus de 4000 masques en tissu qui ont permis aux plus fragiles d'être équipés dans des délais records. Ce furent aussi les équipes du collège Manon Cormier qui n'auront pas hésité une seconde, à faire don de leurs masques et de leurs blouses, pour équiper nos professionnels de santé dès le début du confinement.

Je pense aussi à la réalisation, par un habitant de Bassens, de plus de 80 visières de protection qui équipent aujourd'hui nos agents. Et ce furent également, évidemment, tant d'autres initiatives individuelles ou collectives qui auront permis de maintenir ces liens essentiels qui font toute la singularité de notre ville.

Je vous le disais, tout n'est pas comme avant.

Tout n'est pas, et tout ne sera pas comme avant.

S'il devait y avoir un seul point de positif dans cette période difficile, ce serait certainement l'opportunité qu'elle nous offre de changement. Nous avons collectivement, désormais, la possibilité de construire le monde d'après.

A titre personnel, je considère même que nous en avons la responsabilité. En tant qu' élu local, et à plus forte raison maintenant en tant que Maire, j'ai à cœur, nous avons à cœur avec mon équipe, de nous attacher à relever ce défi qui s'impose à nous.

Et ce contexte ne fait que renforcer des convictions profondes et, comme je l'ai écrit durant la campagne, dans notre projet municipal pour les six prochaines années :
« C'est évidemment avec enthousiasme et détermination que nous porterons chacune de nos propositions, afin que nous puissions construire, ensemble, un avenir dont nous pourrions être collectivement fiers, permettant de réconcilier nos exigences d'aujourd'hui avec celles de nos enfants ».

J'insiste sur ce terme « ensemble » car l'effort doit être collectif.

Et ce « ensemble » s'adresse à tous les élus municipaux de ce nouveau conseil. Aussi, je voudrais me tourner vers nos 4 élus du groupe de la minorité : adversaires d'hier qui sont aujourd'hui nos collègues : M. JEANNETEAU, Mme TAVERNIER, M. MERIGOT et Mme HAMMAMY. La campagne est désormais derrière nous, le temps est aux responsabilités, mais il est aussi de mon point de vue, à l'unité.

J'espère que nous pourrions travailler « ensemble », toujours soucieux de l'intérêt général, et loin d'une politique politicienne qui n'est pas dans la tradition de cette maison. Ma main vous est une nouvelle fois tendue.

Les réunions du Conseil Municipal sont de grands moments de la vie publique. Le conseil est un lieu de débat, débat qui parfois peut être vif, passionné, enthousiaste.

Mais toujours, il est le lieu de la République.

Je souhaite que nous respections tous notre maison commune, pour tout ce qu'elle représente, mais aussi par respect aussi pour celles et ceux qui nous ont précédé.

Dans l'exercice de nos fonctions d'élus, je souhaite que nous n'oublions jamais, dans notre maison commune, et plus largement dans notre ville, les valeurs héritées de l'Histoire de notre pays, qui fondent la démocratie et la République : les valeurs d'humanisme, de respect de l'autre dans ses différences, les valeurs de solidarité et de fraternité.

Je tiens à ce qu'au-delà de nos différences de convictions, nous participions tous activement à la mise en œuvre de l'action municipale. Car c'est de l'énergie collective et de sa force que découlent les plus belles réussites.

Je serai, pour ma part, le Maire de toutes les Bassenaises et de tous les Bassenais.

Je serai le Maire de Bassens dans sa pluralité et sa diversité.

Je serai le Maire de Bassens et de tous ses quartiers,

Car j'y suis très profondément attaché.

Mes chers collègues, membres de ce nouveau Conseil Municipal,

C'est à nous qu'il appartient désormais d'écrire ensemble de nouvelles pages de l'histoire communale, et cette phrase de BERGSON, que nous avons si souvent citée durant notre campagne, prend aujourd'hui tout son sens :

« L'avenir n'est pas ce qu'il va arriver mais, il est bien ce que nous allons en faire. »

Ensemble, nous, les élus municipaux, avons la possibilité de faire de nos territoires, et notamment de notre commune de Bassens, des territoires pionniers.

Pionniers d'abord, en termes de solidarité repensée, une solidarité à l'image de celle que nous avons réussi à nous témoigner, les uns les autres, durant cette période.

Pionniers en termes de la justice sociale et d'égalité républicaine, qui ne doivent pas être que de simples notions, mais des réalités concrètes qui s'appliquent à toutes et tous, partout sur la commune.

C'est ainsi que l'écoute de notre jeunesse, le renforcement du lien avec nos aînés, la protection des plus fragiles, le soutien à nos associations, la diffusion des pratiques culturelles, le développement d'activités sportives, de loisirs, seront parmi nos principales priorités.

Pionniers, nous devons l'être aussi en termes de protection de la nature. Il s'agit de faire en sorte que le monde vivant dans son ensemble ne soit pas réduit à une simple ressource destinée à notre économie marchande.

Vous le savez, la question écologique est au cœur de nos priorités. Le contexte sanitaire nous le rappelle encore. Il nous faut absolument préserver la place de la nature en ville ; une ville tournée vers son fleuve, accompagnant la transition de sa zone industrielle et portuaire vers de nouvelles sources d'énergies, renforcer son potentiel en terme d'économie circulaire : c'est la question de la valorisation et du réemploi, c'est aussi la question, extrêmement importante, des énergies renouvelables et vertes comme le photovoltaïque, le bio-méthane ou encore l'hydrogène.

Penser la question écologique, c'est aussi s'assurer de la protection de « l'esprit Bassens », celui d'un village dans la ville. Cela nous oblige, cela m'oblige à dire aux promoteurs de modérer leurs élans car nous poursuivrons nos efforts pour assurer un aménagement durable et apaisé de notre territoire.

Les différents programmes qui sortent de terre sur la commune pour nous permettre, comme nous l'a rappelé tout à l'heure M. TURON, de nous adapter à la courte et relative phase de croissance démographique qu'entraîne le dynamisme de la métropole, feront l'objet d'un accompagnement et d'un suivi précis, tant en terme de rythme, c'est important, mais aussi en terme de qualité.

Et pour permettre l'accueil de ces nouveaux habitants dans les meilleures conditions, nous nous préparons à adapter nos équipements publics en conséquence. Je pense notamment, et pour le tout nouveau Maire que je suis, à la restructuration des écoles Rosa Bonheur-Frédéric Chopin, mais aussi la construction de l'espace Michel SERRES, qui sont véritablement des projets d'avenir.

Ces évolutions impliquent aussi de développer, moderniser, diversifier nos réseaux de mobilité : je pense évidemment au vélo, train, bus, voiture, et demain au bateau. Nous avons eu l'occasion de vous présenter, durant la campagne, notre feuille de route sur la mobilité. Elle est dense et embrasse l'ensemble des problématiques, et si le travail est bel et bien engagé, il nous faut aller plus loin, dans l'objectif de faciliter et fluidifier les déplacements des Bassenais, notamment dans leurs trajets domicile-travail.

Pour être un territoire pionnier mes chers collègues, il nous faut, comme je le disais précédemment, avancer ensemble.

Ensemble, entre nous évidemment, mais aussi ensemble avec nos administrés.

Nous allons aller plus loin dans la participation citoyenne. Je l'ai dit, je l'ai écrit : « recueillir la parole des Bassenais et des Bassenaises sera le fil rouge de ce mandat. ».

Entre budgets participatifs, nouvelles instances, le panel citoyen et le développement des commissions extra-municipales, nous accentuerons encore les occasions de participer pour celles et ceux qui souhaitent s'investir pour l'intérêt général de la commune.

Ainsi, nous serons à l'écoute des habitantes et des habitants, à toutes les étapes de notre action. C'est le sens de la campagne que nous avons menée. Ce sera la philosophie de l'action, qu'ensemble, je vous invite à mener.

Je le ferai de manière collective, avec toute mon équipe, avec vous. Car, oui, je crois en la force du travail collectif. C'est cela ma conception du leadership, ma conception du rôle de maire : fédérer, rassembler des énergies et des talents divers au service d'un projet, au service de Bassens.

Car d'un point de vue plus personnel et concernant ma pratique en tant que Maire, beaucoup de questions m'ont été posées.

Je vous le dis, je n'ai pas pour projet d'être chef.

J'ai pour projet d'être responsable. Et un responsable, cela s'entoure de personnes qui le sont également ; des personnes compétentes, soucieuses de l'autre, ouvertes sur le monde, curieuses, investies dans leurs missions, et respectueuses.

Vous pouvez compter sur moi, et je veux pouvoir compter sur vous, pour assurer, avec sérieux et responsabilité, le travail qui nous attend ces six prochaines années.

Durant ce mandat, j'aurai également à cœur de défendre les intérêts de la commune à Bordeaux Métropole, où je serai amené à siéger en tant que Maire. Nous avons la chance de faire partie intégrante de Bordeaux Métropole. Je dis chance, car c'est la garantie de pouvoir développer des projets que nous ne pourrions pas développer seuls, tant en ter-

me financiers qu'en terme d'ingénierie. Faire partie d'une Métropole, c'est pouvoir faire ensemble ce que nous ne pourrions faire seuls.

Pour autant, les communes ne doivent pas se dissoudre dans la Métropole. Je continuerai, comme l'a toujours fait M.TURON, de défendre coûte que coûte, la place et l'identité de notre commune. La commune, c'est le premier maillon de la démocratie locale, c'est la proximité, la connaissance du terrain et des réalités de vie, c'est notre quotidien.

Je tiens à ma commune. Je tiens à notre commune.

Je tiens, bien entendu, évidemment à cette belle Rive Droite à laquelle nous appartenons, et dont il me semble que nous devons encore affirmer l'image, ce qui implique de continuer de développer des points de convergence entre les communes qui la composent, notamment celles du Grand Projet des Villes Rive Droite. Je pense à nos amis de Cenon, à nos amis de Lormont et nos amis de Floirac.

Un seul exemple, c'est grâce au GIP-GPV que nous avons mis en œuvre le projet d'éco-pâturage itinérant, qui a fait le bonheur des familles Bassenaises, notamment des plus petits.

Le GIP est un bel outil qu'il nous faut sauvegarder et je m'y emploierai.

Vous le comprenez, les défis qui nous attendent sont multiples.

Vous le constatez, les aléas peuvent être nombreux, et parfois difficiles.

Mais j'ai une confiance entière en celles et ceux qui m'entourent, j'ai confiance en vous.

Ma motivation est entière, mon enthousiasme est aujourd'hui décuplé.

Mes cher(e)s collègues,

Les Bassenaises et les Bassenais ont placé, en notre équipe, toute leur confiance et nous redoublerons d'efforts pour l'honorer.

Alors, nous avons maintenant 6 ans de travail au service de Bassens.

6 années au service des Bassenaises et des Bassenais.

6 années, au cours desquelles, nous allons continuer de faire avancer notre ville, avec passion.

C'est maintenant le temps du travail et de la mise en œuvre qui s'ouvre.

Il est exigeant, il est exaltant.

Avec vous, j'y consacrerai toute mon énergie.

J'en suis certain, Bassens a un très bel avenir.

A nous de le construire, à nous de l'inventer, à nous d'oser, à nous d'imaginer ensemble et avec les habitantes et les habitants.

Vous pouvez compter sur moi, comme je sais pouvoir compter sur vous,

Les Bassenaises et les Bassenais comptent maintenant sur nous.

Mes cher(e)s collègues, en avant !»

Point 4 - Détermination du nombre de postes d'adjoints

M. RUBIO, Maire, expose que vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-1 et L2122-2, la commune doit disposer d'au minimum un adjoint, et d'au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints au maire maximum.

Il est proposé au Conseil Municipal la création de 8 postes d'adjoints qui entreront en fonction dès leur élection au scrutin de liste à la majorité absolue.

Vote à la majorité - 25 voix pour, 4 abstentions (Mmes TAVERNIER, HAMMAMI, Mrs MERIGOT, JEANNETEAU).

Point 5 - Elections des Adjointes

M.RUBIO, Maire, informe que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Il s'agit de listes « bloquées » composées alternativement de candidats de chaque sexe.

Il propose au Conseil Municipal de laisser 5 minutes pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire, qui doivent comporter, au plus autant de conseillers municipaux. A l'issue de ce délai, une seule liste est déposée, dont il donne lecture :

- 1^{er} adjoint : M.PERRE,
- 2^{ème} adjoint : Mme PRIOL,
- 3^{ème} adjoint : M.GILLET,
- 4^{ème} adjoint : Mme FARCY,
- 5^{ème} adjoint : M.BOUC,
- 6^{ème} adjoint : Mme ROBERT,
- 7^{ème} adjoint : M.MAESTRO,
- 8^{ème} adjoint : Mme JOURDANNAUD.

M.RUBIO appelle chaque conseiller municipal, dans l'ordre de la liste, à procéder au vote.

Les 8 conseillers municipaux de la liste proposée sont élus **à la majorité** (25 voix pour la liste menée par Nicolas PERRE, 4 abstentions).

M.PERRE : *« Au nom de mes collègues du groupe majoritaire et moi-même, je souhaite prononcer quelques mots.*

Monsieur le Maire, vous l'avez dit, la période de confinement que nous venons de traverser a donné une tonalité toute particulière à ce début de mandat. Mais cette crise sanitaire a aussi permis, s'il y en était besoin, aux habitants de Bassens de vérifier la rigueur et le sérieux dont vous faites preuve dans vos fonctions d'élu local.

Vous avez abordé cette terrible crise avec efficacité et discernement, que cela soit dans la coordination de bénévoles pour la fabrication de masques, les points réguliers avec les services médicaux et le centre de santé de la ville, la réouverture progressive du marché ou bien encore la reprise des écoles. Vous avez été présent, chaque jour, sur le terrain pour les Bassenais.

Dans le même temps, malgré les moyens contraints de communication, les règles de distanciation, vous avez préservé et amplifié la dynamique de groupe née durant la campagne, et qui nous anime encore aujourd'hui.

Ce qui nous emmène, mes collègues élus et moi-même, à vous remercier pour la façon dont vous avez su, au long de l'année écoulée, instaurer l'écoute et le dialogue au sein de notre groupe. Vous avez réussi à mobiliser et fédérer les énergies autour d'un projet co construit avec, et pour les Bassenais, et qui en a reçu le très large suffrage, comme le rappelait M.TURON, il y a quelques instants.

C'est votre capacité à transmettre, votre force de conviction et votre optimisme qui ont créé l'émulation nécessaire pour transformer les 30 individus que nous étions, d'abord en un groupe et, à présent, en une équipe soudée, motivée, prête et impatiente d'œuvrer à vos côtés pour relever les défis qui nous attendent.

Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour nous montrer dignes de la confiance que vous nous accordez en nous proposant de vous accompagner, tout au long de ce mandat, au service de Bassens, des Bassenaises et des Bassenais.

Pour conclure, j'ajouterai, mais vous l'aurez compris, que c'est avec un grand plaisir, une réelle émotion et une certaine fierté que nous pouvons enfin, M.RUBIO, vous appeler, Monsieur le Maire.»

M.RUBIO *«Merci beaucoup M.PERRE. Je disais, félicitations donc, à cette nouvelle équipe composée de 8 adjoints. Les délégations qui sont données, à chacune et chacun, seront portées à votre connaissance, ainsi que les commissions à créer, lors du prochain Conseil Municipal. D'ici là, M.JEANNETEAU, nous serons amenés à nous voir pour que l'on puisse, ensemble, établir la composition, et que vous puissiez nous communiquer le*

nom des élus que seront amenés à siéger dans chacune des commissions que je vous proposerai.»

Point 6 – Lecture de la charte de l'Elu Local

M.RUBIO indique que la loi du 31 mars 2015, qui vise à faciliter l'exercice de leur mandat aux élus locaux, a prévu que lors de la première réunion du Conseil Municipal, et immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints, que le nouveau Maire donne lecture de «la charte de l'élus local ».

«Les élus du groupe majoritaire connaissent bien cette charte, dans la mesure où chacun des membres de la liste « Bien vivre ensemble » l'a signée au tout début de la campagne.»

M. RUBIO donne lecture de la charte de l'Elu Local aux conseillers municipaux :

1. L'élus local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élus local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élus local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élus local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élus local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élus local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élus local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élus local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

M.RUBIO souligne qu'à ce texte, les services ont également ajouté de nombreuses références du Code Général des Collectivités qu'il convient de connaître, car elles accompagnent le quotidien d'un élus local.

Point 7– Délégations au Maire en vertu des articles L 2122-21 et L 2122-22 du CGCT

M.RUBIO explique, qu'à cette séance d'installation, doivent également être confiées au Maire certaines prérogatives dans le but de faciliter la gestion quotidienne.

Le Maire, rapporteur, expose que :

- **l'article L.2122-21 de l'alinéa 1 à 10** du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que, sous le contrôle du Conseil Municipal, et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le Maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du Conseil Municipal et, en particulier :

- 1° - De conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits ;
- 2° - De gérer les revenus, de surveiller les établissements communaux et la comptabilité communale ;

3° - De préparer et proposer le budget et ordonnancer les dépenses, de les imputer en section d'investissement conformément à chacune des délibérations expresses de l'assemblée pour les dépenses d'équipement afférentes à des biens meubles ne figurant pas sur les listes et d'une valeur inférieure à un seuil fixé par arrêté des ministres en charge des finances et des collectivités locales ;

4° - De diriger les travaux communaux ;

5° - De pourvoir aux mesures relatives à la voirie communale ;

6° - De souscrire les marchés, de passer les baux des biens et les adjudications des travaux communaux dans les formes établies par les lois et règlements ;

7° - De passer dans les mêmes formes les actes de vente, échange, partage, acceptation de dons ou legs, acquisition, transaction, lorsque ces actes ont été autorisés conformément aux dispositions du présent code ;

8° - De représenter la commune soit en demandant, soit en défendant ;

9° - De prendre, à défaut des propriétaires ou des détenteurs du droit de chasse, à ce dûment invités, toutes les mesures nécessaires à la destruction des animaux d'espèces non domestiques pour l'un au moins des motifs mentionnés aux 1° à 5° de l'article L.427-6 du code de l'environnement et de requérir, dans les conditions fixées à l'article L.427-5 du même code, les habitants avec armes et chiens propres à la chasse de ces animaux, à l'effet de détruire ces derniers, de surveiller et d'assurer l'exécution de ces mesures, qui peuvent inclure le piégeage de ces animaux, et d'en dresser procès-verbal ;

10° - De procéder aux enquêtes de recensement.

Le Maire peut, en outre, par délégation du Conseil Municipal en vertu **des articles L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

1° - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° - De fixer, dans les limites d'une enveloppe de recettes ne dépassant pas 100 000€, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° - De procéder, dans les limites fixées par les crédits votés au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et à l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° - De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- 8° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 11° - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° - De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code après consultation de la commission d'urbanisme.
- 16° - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions qu'elles soient civiles, administratives ou pénales, qu'il s'agisse d'une première instance, d'un appel ou d'une cassation, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 17° - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans tous les cas qui pourront se présenter dans la limite de 10 000 € ;
- 18° - De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° - De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000 € ;
- 21° - D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et pour des montants inférieurs à 500 000 €, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ;
- 22° - D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 23° - De demander à tout organisme financeur, dans les limites de 15 000 €, l'attribution de subventions ;
- 24° - De procéder, si les dossiers ont été préalablement présentés en commission d'urbanisme, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Il rappelle que ces délégations permettront d'assouplir la gestion des affaires courantes. Il ajoute qu'elles impliquent qu'il soit rendu compte au conseil municipal de toutes les décisions prises à ce titre à chaque séance.

Il demande également qu'en cas d'empêchement ou d'absence du Maire, les adjoints dans l'ordre d'inscription au tableau puissent bénéficier de cette souplesse pour la gestion des affaires communales.

Vote à la majorité (25 voix pour, 4 contre : Mmes TAVERNIER, HAMMAMI, Mrs MERIGOT, JEANNETEAU) :

- donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-21 et de l'article L.2122-22 dans les conditions définies ci-dessus,
- autorisant le Maire à subdéléguer, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, aux Adjoints dans l'ordre d'inscription au tableau.

Point 8 – Création d'un poste de Collaborateur de Cabinet

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 110 ;

Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales ;

Le Maire propose, à l'assemblée, la création d'un emploi de collaborateur de cabinet, pour cette nouvelle mandature, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour la durée du mandat.

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret 87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de manière à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité à ce jour,
- d'autre part, le montant des indemnités (IFSE) ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi.

En cas de vacance dans l'emploi fonctionnel, ou dans le grade retenu en application des dispositions de l'article 7 du décret précité, le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

Vote à la majorité (25 voix pour, 4 abstentions : Mmes TAVERNIER, HAMMAMI, Mrs MERIGOT, JEANNETEAU).

M.RUBIO « *Mes chers collègues, nous achevons cette première séance de ce nouveau Conseil Municipal. Je vous renouvelle, évidemment, mes remerciements pour la confiance que vous me témoignez. J'ai hâte que nous commençons le travail pour les Bassenaises et les Bassenais, et cela va se faire dès demain.*

Je propose, comme c'est la tradition dans cette commune, qu'avec Jean Pierre TURON, nous allions déposer une gerbe aux pieds du monument aux morts en signe, à la fois de transmission, mais aussi du devoir de mémoire et du respect que nous devons avoir pour celles et ceux qui nous ont précédés. Ce moment permettra, en quelque sorte, de poser la première pierre de notre mandat qui s'ouvre aujourd'hui. Merci à toutes et à tous. »

Point 1 - Installation du conseil municipal élu le 15 mars 2020 _____	2
Point 2 - Nomination du secrétaire de séance _____	6
Point 3 - Election du Maire _____	6
Point 4 - Détermination du nombre de postes d'adjoints _____	12
Point 5 - Elections des Adjoints _____	13
Point 6 - Lecture de la charte de l'Elu Local _____	14
Point 7 - Délégations au Maire en vertu des articles L 2122-21 et L 2122-22 du CGCT _____	14
Point 8 - Création d'un poste de Collaborateur de Cabinet _____	17